LE TAWHID

ET L'EXPOSÉ DE LA PURE CROYANCE SALAFIYA

INCLUS 60 QUESTIONS



لفضيلة الشيخ العلامة

عبد الله بن محمد بن حميد

رحمه الله تعالى

PAR L'ÉMINENT CHEIKH, L'ERUDIT

ABDULLAH IBN MUHAMMAD IBN HOUMAYD

- QU'ALLAH LUI FASSE MISÉRICORDE -

Le Tawhid et l'exposé de la pure croyance salafiya

Par l'éminent Cheikh, l'érudit
Abdullah Ibn Muhammad Ibn Houmayd
– Qu'Allah lui fasse miséricorde –

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

La louange est à Allah, Seigneur de l'univers. J'atteste qu'il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] sauf Allah, Seul sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager, qu'Allah le couvre d'éloges et le salue ainsi que sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivent sa guidée jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci dit :

Nous avons le plaisir de vous présenter cet ouvrage exposant le tawhid (l'unicité) et la pure croyance salafiya qui n'est autre que la croyance authentique avec laquelle fut envoyé le Messager d'Allah ﷺ.

Il est l'œuvre de l'éminent Cheikh Abdullah Ibn Houmayd, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui est un de nos grands savants contemporains comme vous le découvrirez par la suite à travers sa biographie concise.

Afin d'attirer l'attention du lecteur sur les points essentiels abordés dans ce livre, nous avons choisi de joindre quelques questions à la fin de chaque chapitre. Ceci permettra au lecteur d'évaluer ce qu'il retient de sa lecture puis de se corriger avec les réponses qu'il trouvera en fin de livre.

Ce modeste travail a pour but d'aider le lecteur francophone à avancer pas à pas sur le chemin de l'étude de la science religieuse et la compréhension de la croyance authentique.

Toutefois, il est important de souligner que ceci ne remplace en aucun cas l'étude auprès d'un professeur aux aptitudes confirmées car ceci est la base dans l'étude de la science religieuse.

De même que nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité de l'apprentissage de la langue arabe afin de pouvoir revenir aux sources sans passer par un travail de traduction qui n'est point à l'abri du manquement et des erreurs.

C'est pour cela, que nous remercions d'avance quiconque nous ferait remarquer une erreur afin de la corriger, ou nous ferait profiter d'une suggestion afin d'améliorer ce travail et le perfectionner.

Enfin, nous demandons à Allah que cette œuvre soit vouée exclusivement à Son noble visage et nous l'implorons d'en récompenser son auteur. Tout comme nous lui demandons de rendre notre travail profitable pour l'Islam et les musulmans. Il est certes Celui qui répond aux invocations de Ses serviteurs.

Qu'Allah couvre d'éloges et salue notre Prophète Muhammad ainsi que sa famille et ses compagnons. Et notre dernière invocation est : louange à Allah, Seigneur de l'univers.



Biographie concise de l'auteur

Il est le grand savant, l'érudit, le cheikh Abdullah Ibn Muhammad Ibn Abdil'Aziz Ibn AbdirRahman Ibn Houssayn Ibn Houmayd, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Il naquit à Riyadh en 1329 de l'hégire (correspondant à l'an 1909). Son père décéda alors qu'il était âgé de deux ans, puis sa mère décéda également alors qu'il n'avait que six ans et il perdit l'usage de la vue dans sa jeunesse après avoir été atteint par la maladie de la variole.

Cependant, sa cécité ne l'empêcha pas d'étudier la science. Il apprit donc le Coran et le mémorisa avec le cheikh Muhammad Ibn Moudaymigh, puis il le récita par cœur en appliquant les règles de psalmodie sur l'Imam de la mosquée sacrée, le Cheikh AbdudhDhahir Abou As-Samh, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Il entreprit ensuite l'étude de la science avec beaucoup de ferveur tout en lui accordant une grande importance et en prodiguant de nombreux efforts.

Le Cheikh étudia la science avec un grand nombre de savants de son époque et à leur tête : Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz, Cheikh Muhammad Ibn AbdilLatif, Cheikh Sa'd Ibn Hamd Ibn 'Atiq, Cheikh Hamd Ibn Faris et d'autres.

Il étudia également auprès de l'éminent savant Muhammad Ibn Ibrahim Ali Cheikh, qui fut son plus grand cheikh. C'est d'ailleurs auprès de lui qu'il étudia la majorité des sciences jusqu'à ce que le Cheikh le désigne en tant qu'enseignant et assistant. Il prenait donc en charge l'enseignement lorsque le Cheikh était absent.

Le Roi Abdul'Aziz, qu'Allah lui fasse miséricorde, avait beaucoup de respect pour le Cheikh Abdullah Ibn Houmayd ainsi que pour sa science, son intelligence et sa personnalité.

Il a d'ailleurs dit à son sujet : « Si je devais confier la responsabilité de la justice et du gouvernement à une seule personne, je l'aurai confiée au Cheikh Abdullah Ibn Houmayd. ».

Il le nomma donc à différent poste tout au long de sa vie, dans la justice, l'enseignement, la délivrance de fatwas et autres.

Il participa également en tant que président ou membre dans nombre de comités, comme le Conseil de Jurisprudence de la Ligue Islamique Mondiale à la Mecque et le comité des grands savants en Arabie Saoudite.

Le Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde, eut un impact immense dans la propagation de l'Islam authentique. Il eut également de nombreux élèves. On compte parmi les plus célèbres d'entre eux : Cheikh Salih Al-Fawzan, Cheikh Salih Al-Louhaydan, Cheikh Hamoud At-Touwayjiri, Cheikh Abdul'Aziz Ali Cheikh, Cheikh Muhammad Ibn Soubayl, Cheikh Abdullah Douwaych et bien d'autres encore.

Il décéda en l'an 1402 de l'hégire (correspondant à l'an 1982) et la prière fut accomplie sur lui à la grande mosquée de la Mecque.

Qu'Allah lui fasse miséricorde et l'élève en degré au paradis.



INTRODUCTION

La louange est à Allah qui a créé les serviteurs pour Son adoration et leur a ordonné de L'unifier et de Lui obéir.

J'atteste qu'il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] en dehors d'Allah Seul, il n'a aucun associé dans Sa seigneurie, ni dans Sa divinisation. Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager, que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent son chemin et prêchent à son appel jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci dit :

Ceci est un livret concis clarifiant au musulman la croyance salafiya purifiée de tout ce qui pourrait l'altérer comme superstitions et innovations, la croyance des gens de la Sounna et du groupe parmi les prédécesseurs de cette communauté, les compagnons et leurs disciples, ainsi que ceux leur ayant succédé

parmi les savants dont la communauté est unanime quant à leur guidée et leur connaissance parmi les premiers émigrés ainsi que les auxiliaires et ceux qui les ont suivis avec bienfaisance.·



Le tawhid

Sache que le tawhid (l'unicité) dont il est question dans le Coran et la Sounna et au sujet duquel les prédécesseurs de cette communauté sont unanimes se divise en trois catégories :

1- l'unicité dans la seigneurie,
2- l'unicité dans la divinisation,
3- l'unicité dans les noms et attributs.



Exposé de l'unicité dans la seigneurie

Quant à l'unicité dans la seigneurie, elle était reconnue par les polythéistes vers lesquels le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé, mais ceci ne les fit pas entrer en Islam.

Ils reconnaissaient donc qu'Allah est le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie ainsi que la mort et qui administre cet univers par ce qu'implique Sa sagesse et Sa volonté.

Le simple fait de reconnaître cela ne suffit donc pas pour que l'homme soit musulman. Allah a dit :

﴿قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَمَن يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَن يُدَبِّرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ﴾

.

« Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue ? Et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? Et qui

administre tout ? » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? »[1].

C'est-à-dire : n'allez-vous donc pas l'unifier dans l'adoration et délaisser l'adoration d'autre que Lui ?

Ainsi Sa parole :

﴿قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ﴾

« Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? »

C'est-à-dire : qui fait descendre du ciel l'eau de la pluie, puis fait fendre la terre par fissure par Sa puissance et Sa volonté pour ensuite y faire pousser grains, vignobles et légumes, oliviers et palmiers, jardins touffus, fruits et herbages ? Y a-t-il donc un dieu avec Allah ?! Ils diront donc : c'est Allah.

[1] Younous, 31.

Sa parole :

﴿أَمَّن يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ﴾

« Qui détient l'ouïe et la vue ? »

C'est-à-dire : Celui qui vous a fait don de cette force auditive et cette force visuelle, s'Il le voulait, Il les aurait prises et vous en aurait privés, comme Il a dit dans Sa parole :

﴿قُلْ هُوَ الَّذِي أَنشَأَكُمْ وَجَعَلَ لَكُمُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَالْأَفْئِدَةَ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ﴾

« Dis : « C'est Lui qui vous a créés et vous a donné l'ouïe, les yeux et les cœurs ». Mais vous êtes rarement reconnaissants ! »[2].

Et Il a dit :

﴿قُلْ أَرَأَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ اللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَارَكُمْ﴾

[2] Al-mulk, 23.

« Dis : « Voyez-vous ? Si Allah prenait votre ouïe et votre vue »[3].

Sa parole :

﴿وَمَن يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ﴾

« Et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant ? »

C'est-à-dire : par Sa puissance immense et Sa bienveillance universelle.

Sa parole :

﴿وَمَن يُدَبِّرُ الْأَمْرَ﴾

« Et qui administre tout ? »

C'est-à-dire : qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose alors qu'Il protège et n'a pas besoin d'être protégé ? C'est donc Lui qui administre toute chose.

[3] Al-an'am, 46.

C'est Lui qui juge et personne ne peut s'opposer à Son jugement. Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes].

﴿يَسْأَلُهُ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ كُلَّ يَوْمٍ هُوَ فِي شَأْنٍ﴾

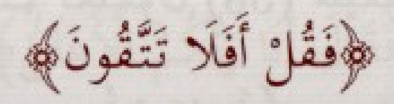
« Ceux qui sont dans les cieux et la terre L'implorent. Chaque jour, Il accomplit une œuvre nouvelle. »[4].

Le royaume entier des cieux et de la terre ainsi que ce qu'il contient comme anges, hommes et djinns, tous sont des serviteurs d'Allah et dépendent de Lui.

﴿فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ﴾

« Ils diront : « Allah ». »

C'est-à-dire qu'ils savent et reconnaissent cela.



[4] Ar-Rahman, 29.

« Dis alors : Ne Le craignez-vous donc pas ? »

C'est-à-dire : n'avez vous donc pas peur de Lui alors que vous adorez avec Lui autre que Lui suivant vos opinions et votre ignorance ?

A de nombreuses reprises, Allah prend comme argument contre les polythéistes ce qu'ils reconnaissent comme unicité dans la seigneurie pour ce qu'ils renient comme unicité dans la divinisation. Et les versets allant dans ce sens sont très nombreux :

﴿قُل لِّمَنِ الْأَرْضُ وَمَن فِيهَا إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ (84) سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ (85) قُلْ مَن رَّبُّ السَّمَاوَاتِ السَّبْعِ وَرَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ (86) سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ (87) قُلْ مَن بِيَدِهِ مَلَكُوتُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ (88) سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ فَأَنَّىٰ تُسْحَرُونَ﴾

« Dis : « A qui appartient la terre et ceux qui y sont si vous savez ? ». Ils diront : « A Allah ». Dis : « Ne vous souvenez-vous donc pas ? ». Dis : « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ? ». Ils diront : « [Ils appartiennent] à Allah ». Dis : « Ne craignez-vous donc pas ? ». Dis : « Qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! ». Ils diront : « Allah ». Dis : « Comment se fait-il donc que vous soyez ensorcelés ? » [au point de ne pas croire en Lui]. »[5].

Et les cœurs des enfants d'Adam ont certes été prédisposés à accepter l'unicité dans la seigneurie et à la reconnaître. Nul ne la renie à l'exception de rares personnes parmi les enfants d'Adam. Ainsi, Pharaon qui a dit :



[5] Al-mouminoun, 84-89.

« C'est moi votre Seigneur, le très haut »[6].

Et qui a dit :

﴿مَا عَلِمْتُ لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرِي﴾

« Je ne connais pas de dieu pour vous, autre que moi. »[7].

Il reconnaissait en même temps l'existence du Créateur de cet univers, comme Allah l'a mentionné à son sujet dans Sa parole :

﴿وَجَحَدُوا بِهَا وَاسْتَيْقَنَتْهَا أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا﴾

« Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude. »[8].

De même dans ce qu'Allah a mentionné à propos de Son prophète Moussa lorsqu'il dit à Pharaon :

---

[6] An-nazi'at, 24.
[7] Al-qassas, 38.
[8] An-naml, 14.

﴿لَقَدْ عَلِمْتَ مَا أَنزَلَ هَٰؤُلَاءِ إِلَّا رَبُّ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ بَصَائِرَ﴾

« Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes »[9].



[9] Al-isra, 102.

L'UNICITÉ DANS LA DIVINISATION

L'unicité dans la divinisation consiste à vouer l'adoration exclusivement à Allah, Seul sans associé. On ne doit adorer qu'Allah Seul, n'invoquer que Lui en dehors de tout autre parmi les anges, les prophètes, les saints, les vertueux et autres qu'eux.

On ne se tourne que vers Lui pour repousser le mal ou obtenir le bien, on ne prononce des vœux pieux que pour Lui, on ne sacrifie que pour Lui, on ne place la confiance qu'en Lui, on n'a peur que de Lui et on n'implore l'aide et le secours que de Lui Seul.

Et il en est de même au sujet des autres sortes d'adoration comme l'espoir, l'effroi, le retour vers Allah et l'humilité.

Ainsi, vouer une de ces adorations à autre qu'Allah est de l'association qui s'oppose à l'unicité pour laquelle les messagers furent envoyés.

En effet, tous les messagers furent envoyés pour concrétiser cette sorte d'unicité. Allah a dit :

﴿لَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا إِلَىٰ قَوْمِهِ فَقَالَ يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ﴾

« Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui. »[10].

Ceci est donc l'appel du premier des messagers après l'apparition du polythéisme, [l'appel] à l'adoration d'Allah Seul.

Et Houd dit à son peuple :

﴿يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ﴾

« Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui. »[11].

---

[10] Al-a'raf, 59.
[11] Al-a'raf, 65.

Salih dit aussi à son peuple :

﴿اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ﴾

« Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui »[12].

Et Shou'ayb dit à son peule :

﴿اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ﴾

« Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui. »[13].

Et Ibrahim dit à son peuple :

﴿اعْبُدُوا اللَّهَ وَاتَّقُوهُ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ﴾

« Adorez Allah et craignez-Le, cela est bien meilleur pour vous si vous saviez »[14].

---

[12] Houd, 61.
[13] Al-a'raf, 85.
[14] Al-'ankabout, 16.

Et Allah dit en s'adressant à Son prophète Muhammad ﷺ :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

« Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Il n'y a point de dieu en dehors de Moi. Adorez-Moi donc »[15].

Et la première chose qu'Allah ordonna à notre Prophète Muhammad ﷺ, le maître des messagers et le dernier des prophètes, c'est l'unicité d'Allah dans l'adoration, Seul sans associé, et le fait de lui vouer un culte exclusif, comme Allah a dit :

﴿يَا أَيُّهَا الْمُدَّثِّرُ (1) قُمْ فَأَنذِرْ (2) وَرَبَّكَ فَكَبِّرْ﴾

[15] Al-anbiya, 25.

« Ô, toi (Muhammad) ! Le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. »[16].

Le sens de Sa parole :

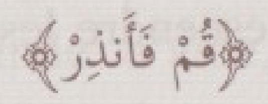


« Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. »

C'est-à-dire : glorifie ton Seigneur par l'unicité et en vouant l'adoration exclusivement à Lui Seul sans associé.

Et ceci avant que la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage et les autres rites de l'Islam soient ordonnés.

Et le sens de Sa parole :



« Lève-toi et avertis. »

[16] Al-mouddaththir, 1-3.

C'est-à-dire : avertis contre l'association dans l'adoration d'Allah Seul sans associé.

Et ceci avant l'avertissement contre la fornication, le vol, l'usure, l'injustice envers les gens et autres parmi les grands péchés.

Cette sorte d'unicité est donc le fondement le plus immense de la religion et celui dont l'obligation est la plus exigée. En effet, c'est pour celui-ci qu'Allah créa la création, comme Il a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

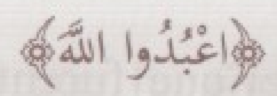
« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[17].

Et c'est pour celui-ci qu'Allah envoya les messagers et fit descendre les livres, comme Il a dit :

[17] Adh-dhariyat, 56.

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ﴾

« Nous avons certes envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : Adorez Allah et écartez-vous du taghout »[18].



« Adorez Allah »

C'est-à-dire : unifiez Allah et réservez lui la divinisation.

L'adoration est donc un nom qui englobe tout acte et parole, apparent et caché qu'Allah aime et agrée, comme l'invocation, la peur, l'espoir, la confiance, le désir, l'effroi, l'humilité, la crainte, la demande d'aide, la demande de secours, le sacrifice, le vœu pieu et autres parmi les sortes d'adoration.

[18] An-nahl, 36.

Vouer une de ces adorations à autre qu'Allah est de l'association qui s'oppose à la parole de l'unicité qui est : il n'y pas de dieu [en droit d'être adoré] sauf Allah (la ilaha illa Allah).

C'est pour cette parole que l'ensemble des messagers furent envoyés, c'est donc une parole immense.

C'est pour celle-ci que furent élevés les cieux et la terre. C'est pour celle-ci que l'ensemble des créatures furent créées.

C'est pour celle-ci qu'Allah envoya les messagers, fit descendre les livres et légiféra Ses législations.

C'est aussi pour celle-ci que les balances furent mises en place ainsi que les registres [des œuvres des serviteurs] et le Paradis et l'Enfer.

C'est par celle-ci que la création s'est divisée entre croyants et mécréants, pieux et pervers.

C'est donc l'origine de la création et du commandement ainsi que de la récompense et du châtiment.

C'est la vérité pour laquelle la création fut créée. C'est à son sujet et sur ses droits que l'on sera interrogé et que l'on rendra des comptes.

C'est sur celle-ci que fut fondée la religion et pour celle-ci que furent dégainées les épées pour la lutte.

C'est le droit d'Allah sur l'ensemble des serviteurs, c'est la parole de l'Islam, la clé de la demeure du salut et c'est à son sujet que seront interrogés les premiers et les derniers.

Et certes les pieds du serviteur ne pourront avancer devant Allah qu'après avoir répondu à deux questions :

1- qu'adoriez-vous ?
2- qu'avez-vous répondu aux messagers ?

La réponse à la première question se trouve dans la concrétisation de [l'attestation] « il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] sauf Allah », par sa connaissance, son acceptation et sa mise en pratique.

Et la réponse à la deuxième question se trouve dans la concrétisation de [l'attestation] « Muhammad est le Messager d'Allah », par sa connaissance et son acceptation tout en se soumettant et en obéissant.

Et *al-ilah* (le Dieu) signifie : celui qui est divinisé et adoré, celui qui mérite l'adoration. *Al-ilah* ne signifie pas celui qui est capable de créer.

Par conséquent, si quelqu'un explique le sens d'*al-ilah* comme étant celui qui est capable de créer, qu'il croit que ceci est la caractéristique la plus particulière d'*al-ilah* et qu'il considère qu'attester de cela est la finalité de l'unicité – comme le font les gens de la rhétorique et autres qu'eux – ceux-là ne connaissent pas la

réalité de l'unicité avec laquelle fut envoyé le Messager ﷺ.

En effet, les polythéistes arabes reconnaissaient qu'Allah est le seul Créateur de toute chose. Malgré-cela ils étaient polythéistes. Allah a dit :

﴿وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ﴾

« Si tu leur demandes : «Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune ? », ils diront très certainement : « Allah ». »[19].

Malgré-cela, ils adoraient et invoquaient autre que Lui et ils demandaient le secours d'autre qu'Allah.

Et lorsqu'on leur demandait : pourquoi adorez-vous et invoquez-vous autre qu'Allah alors que vous reconnaissez qu'Allah est le Créateur de toute chose ? Ils répondaient :

[19] Al-'ankabout, 61.

﴿مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ﴾

« Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah »[20].

Et nombre de gens sont certes tombés dans différentes formes du polythéisme contre lequel le Prophète ﷺ a mis en garde et que l'Islam est venu abolir.

Et on compte parmi les formes de polythéisme dans lesquelles nombreux sont tombés : le fait de solliciter les besoins aux morts, d'implorer leur secours et de s'adresser à eux. Et ceci est la base du polythéisme dans le monde.

Or les œuvres du mort sont interrompues, il ne détient ni profit, ni dommage pour lui-même et d'autant moins pour ceux qui implorent son secours ou lui demandent d'intercéder* pour eux auprès d'Allah. Ceci est du à leur ignorance concernant l'intercesseur et celui qui accorde l'intercession.

---

[20] Az-zoumar, 3.

Malheur donc aux serviteurs qui commettent devant les tombes et les mausolées des machaikh ce que commettaient les polythéistes devant les mausolées de leurs idoles.

L'érudit Ibn Qayyim Al-Jawziya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Ces mausolées que l'on voit aujourd'hui, les exagérateurs les ont certes pris comme lieu de commémoration par la prière en leur direction, la circumambulation autour d'eux, leur embrassade, leur toucher, le fait de se recouvrir les joues de leur poussière, l'adoration de ses occupants, l'imploration de leur secours, la demande du triomphe, de la subsistance, du salut, du recouvrement des dettes, de la dissipation des malheurs, de l'assistance contre les afflictions ainsi que d'autres demandes que les adorateurs d'idoles adressaient à leurs idoles.

Quant à celui qui ne croit pas en cela, qu'il se rende dans un de ces mausolées connus afin de voir les exagérateurs descendre de leurs bâts et leurs montures – dès qu'ils les aperçoivent d'un endroit lointain – ils posent alors leurs fronts pour eux, embrassent la terre, et découvrent leurs têtes, puis leurs voix s'élèvent dans le chahut et ils simulent des pleurs au point que tu entendes d'eux des sanglots. Et ils pensent qu'ils ont ainsi surpassé le pèlerin en termes de récompense.

Ils ont donc imploré le secours de ceux qui ne peuvent rien entreprendre ni renouveler. Ils les interpellent d'un endroit éloigné puis une fois qu'ils s'approchent d'eux, ils accomplissent deux unités de prière devant la tombe et pensent ainsi obtenir la même récompense que ceux qui ont prié vers les deux qiblas.

Tu les vois ainsi autour de la tombe, inclinés et prosternés, recherchant du mort grâce et agrément. Ils ont certes chargé leurs mains en termes de déboire et de perdition.

C'est donc pour autre qu'Allah – et même pour le diable – que coulent de nombreuses larmes [autour de ces mausolées], que les voix s'élèvent et que les demandes sont adressées au mort. On lui demande la dissipation des malheurs, l'enrichissement des besogneux et le rétablissement des gens malades et éprouvés.

Ils se dirigent ensuite vers la tombe pour tourner autour d'elle l'assimilant ainsi à la maison sacrée, celle qu'Allah a rendu bénite et dont Il a fait une guidée pour l'univers, puis ils se mettent à l'embrasser et la toucher, telle la pierre noire et ce que lui font les visiteurs de la maison sacrée !

Et devant elle, ils recouvrent ensuite de poussière ces fronts et ces joues desquels Allah sait qu'ils n'ont jamais été recouverts ainsi devant Lui lors de la prosternation.

Puis pour finir, ils complètent les rites du pèlerinage de la tombe en se coupant les cheveux ou les rasant.

Ils jouissent de leur lot [dans ce monde] auprès de cette idole, car ils n'auront aucune part auprès d'Allah.

Ils sacrifient aussi des bêtes pour cette idole. Leurs prières, leurs rites et leurs sacrifices sont donc pour autre qu'Allah Seigneur de l'univers. »

Abou Al-Wafa Ibn 'Aqil Al-Hanbali, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Lorsque les obligations sont devenues difficiles pour les ignorants et les gens mauvais, ils ont renoncé aux préceptes de la législation pour adopter des préceptes qu'ils établirent pour eux-mêmes. Ils furent simples pour eux car ils n'y sont pas entrés sous l'ordre d'autrui.

Et ils sont pour moi mécréants à cause de ces préceptes à l'exemple de la vénération des tombes et l'accomplissement de ce que la législation a interdit comme y allumer des feux, les embrasser et les embellir, ou encore

solliciter les morts, écrire sur des morceaux de tissus : ô maître, fais de moi telle et telle chose.

[On compte aussi parmi les exemples de cela] le fait d'en prendre la poussière recherchant la bénédiction, de parfumer les tombes, de voyager vers celles-ci ainsi que de jeter des chiffons sur les arbres en imitant les adorateurs de Lât et 'Ouzza.

Et d'après eux, le malheur est à celui qui n'embrasse pas le mausolée de Kef et qui ne se frotte pas aux briques de la mosquée de Malmoussa le mercredi, à celui qui ne dit pas que ceux qui portent sa dépouille sont le véridique, Aboubakr ou Muhammad et Ali, ou à celui qui ne construit pas une coupole en plâtre ou en brique sur la tombe de son père, qui ne déchire pas ses vêtements jusqu'au pan et qui ne verse pas d'eau de rose sur la tombe. ».

L'érudit Ibn Al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a [ensuite] dit :

« Quiconque compare la Sounna du Messager d'Allah ﷺ relative aux tombes – ce qu'il a ordonné et interdit ainsi que ce sur quoi étaient ses compagnons – à ce sur quoi sont la majorité des gens aujourd'hui, il verra alors que l'un est totalement opposé et incompatible à l'autre de sorte qu'ils ne peuvent en aucun cas se réunir.

Le Prophète ﷺ a interdit de prier en direction des tombes, quant à eux, ils prient auprès d'elles et en leur direction. Il a interdit de les prendre pour mosquées et eux construisent sur elles des mosquées qu'ils nomment mausolées pour les confronter aux maisons d'Allah. Il a interdit d'y allumer des flambeaux et eux en ont allumé. Il a interdit de les prendre pour lieu de commémoration et eux les ont prises comme lieu de commémoration et rituels pour lesquels ils se rassemblent de la même manière qu'ils se rassemblent pour l'aid ou plus encore.

Il a ordonné de les aplanir, comme l'a rapporté Mouslim dans son recueil authentique, d'après Abou Al-Hayyaj Al-Assadi qui a dit : Ali m'a dit : « Ne t'enverrais-je pas sur ce quoi m'a envoyé le Messager d'Allah ﷺ : **« Ne laisse aucune image sans l'effacer et aucune tombe surélevée sans l'aplanir. ». »**[21].

Et dans le hadith de Thoumama, qui est aussi rapporté par Mouslim, il a dit : « Nous étions avec Foudhala Ibn Obayd en terre romaine à Rhodes lorsqu'un de nos compagnons décéda. Foudhala ordonna alors d'aplanir sa tombe puis il dit : **« J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ ordonner de les aplanir. ». »**[22].

Et ceux-là exagèrent dans la contradiction de ces deux hadiths et les élèvent telles des maisons et y construisent des coupoles.

Il a interdit de plâtrer les tombes et d'ériger une construction sur elles, d'après ce qu'a rapporté Mouslim dans son recueil

[21] Rapporté par Mouslim (969).
[22] Rapporté par Mouslim (968).

authentique, d'après Jabir, qu'Allah l'agrée, qui a dit : « **Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de plâtrer les tombes, de s'asseoir dessus et de construire sur elles.** »[23].

Il a également interdit d'écrire dessus, d'après ce qu'a rapporté Abou Daoud dans ses *sounan* : « **Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de plâtrer les tombes et d'écrire dessus.** »[24]. At-Thirmidhi a dit : « C'est un hadith bon et authentique. ». Et ceux-là y apposent des plaques sur lesquelles ils écrivent le Coran et autre.

Il a interdit d'y ajouter autre que sa terre, d'après ce qu'a rapporté Abou Daoud, toujours d'après Jabir, qu'Allah l'agrée, qui a dit : « **Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de plâtrer la tombe, d'écrire par dessus ou d'y ajouter [quoi que ce soit]** ». Et ceux-là y ajoutent des briques, du plâtre et des pierres.

---

[23] Mouslim (970).

[24] Rapporté par Abou Daoud (3325) et At-Tirmidhi (1052). Et Al-Albani l'a authentifié dans son livre « Les rites funéraires » (p. 204).

Ibrahim An-Nakha'i a dit : « Ils réprouvaient les briques au dessus de leurs tombes. ».

Par conséquent, ceux qui vénèrent les tombes, en font des lieux de commémorations, y allument des flambeaux, construisent sur elles des mosquées et des dômes et contredisent ce qu'a ordonné le Messager d'Allah ﷺ, ceux-là s'opposent à ce avec quoi il est venu.

Et le plus grave dans cela est de les prendre pour mosquées et d'y allumer des flambeaux. Ceci fait partie des grands péchés. Et les savants parmi les confrères d'Ahmad et autres qu'eux ont clairement stipulé l'interdiction de cela.

Abou Muhammad Al-Maqdissi a dit : « Si y allumer des flambeaux était permis, l'auteur de cela n'aurait pas été maudit. C'est aussi une perte d'argent sans aucun intérêt et une exagération dans la vénération des tombes semblable à la vénération des statues.

Il est donc interdit de construire des mosquées sur les tombes d'après cela, mais aussi car le Prophète ﷺ a dit : **« Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs prophètes des mosquées. »**[25]. Il a dit cela pour mettre en garde contre leur acte.

De plus, particulariser les tombes pour la prière ressemble à la vénération des statues en se prosternant pour elles et en cherchant à se rapprocher d'elles. Et nous avons certes rapporté que l'adoration des statues commença par la vénération des morts en prenant leurs représentations et se frottant à elles ainsi qu'en accomplissant la prière auprès d'elles. »[26].

Quant à la parole de Ali, qu'Allah l'agrée, à Abou Al-Hayyaj al Assadi : « Ne t'enverrais-je pas sur ce quoi m'a envoyé le Messager d'Allah ﷺ :

[25] Rapporté par Al-Boukhari (435) et Mouslim (531).
[26] Voir *fath al-majid*, l'explication du livre de l'unicité (p.701 à 703).

« Ne laisse aucune image sans l'effacer et aucune tombe surélevée sans l'aplanir. ». ».

L'érudit Al-Moubarakfouri Al-Hindi a dit en commentaire de celle-ci[27] : Et on compte parmi les premières choses comprises dans ce hadith quant à l'élévation des tombes : les dômes et les mausolées construits sur les tombes. Ceci est même une façon de prendre les tombes pour mosquées alors que le Prophète ﷺ a maudit l'auteur de cela.

Et la construction sur les tombes ainsi que leur embellissement ont causé nombre de méfaits affligeants pour l'Islam. Parmi ceux-ci : la croyance des ignorants envers celles-ci semblable à la croyance des mécréants envers leurs statues. Ils croient même qu'elles sont capables d'apporter le bien ou de repousser le mal. Ils se sont donc dirigés vers elles pour solliciter leurs besoins et se sont réfugiés auprès d'elles pour qu'aboutissent leurs demandes.

---

[27] Voir *touhfat al-ahwazi bi charhi jami'i at-tirmidhi.*

Ils leur demandent ce que demandent les serviteurs à leur Seigneur. Ils voyagent vers elles, se frottent à elles et implorent leur secours.

Dans l'ensemble, ils n'ont rien laissé de ce qu'accomplissaient les gens de la période préislamique avec les statues sans le faire également. C'est certes à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous reviendrons.

Malgré ces choses répréhensibles et nuisibles et cette mécréance abjecte, nous ne voyons personne s'énerver pour Allah et être pris de jalousie pour préserver cette religion pure, pas même un savant, ni un étudiant, un gouverneur, un ministre ou un roi.

Et de nombreuses informations nous sont parvenues ne laissant aucun doute que nombre de qoubourites – si ce n'est la majorité d'entre eux – lorsqu'on leur demande de jurer par Allah devant la partie adverse ils jurent par Allah mensongèrement.

Et si on leur demande par la suite de jurer par leur cheikh ou leur croyance vis-à-vis de tel saint, ils se mettent alors à bégayer, refusent de jurer, puis finissent par reconnaître la vérité.

Ceci fait donc partie des preuves les plus évidentes démontrant que leur polythéisme dépasse le polythéisme de ceux disant qu'Allah est le deuxième de deux ou le troisième de trois.

Alors, ô vous savants de la religion, et ô vous rois des musulmans, quel malheur est plus grave pour l'Islam que la mécréance ? Quelle affliction est plus nuisible pour cette religion que l'adoration d'autre qu'Allah ? Quelle épreuve pouvant atteindre les musulmans équivaut à cette épreuve ? Et qu'incombe-t-il de blâmer si ce polythéisme évident ne l'est pas ?

Tu te serais certes fait entendre si à un vivant tu t'adressais

Mais il n'y a pas de vie chez celui à qui tu t'adresses

•

Si tu soufflais sur un feu, il aurait éclairé

Mais c'est sur les cendres que toi tu as soufflé

L'érudit Ibn Al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit au sujet du récit de la destruction de Lât après l'entrée en Islam de Thaqif : « Ceci indique qu'il n'est pas permis de laisser en place les lieux de polythéisme et des *tawaghit* ne serait-ce qu'un seul jour après avoir eu la capacité de les détruire et de les proscrire.

Il en est de même pour les mausolées construits sur les tombes et pris comme des idoles adorées en dehors d'Allah, ainsi que les pierres que les gens convoitent recherchant la bénédiction et accomplissant des vœux.

Il n'est pas permis d'en laisser à la surface de la terre lorsqu'on a la capacité de les détruire.

Et beaucoup d'entre eux sont semblables à Lât, 'Ouzza et Manat, voir même pire encore en termes de polythéisme commis auprès d'eux et pour eux.

Ceux-là ont donc suivi les traces de ceux qui leur ont précédé et ils ont emprunté leur voie dans les moindres détails.

Le polythéisme l'a donc emporté sur la majorité des âmes à cause de la manifestation de l'ignorance et l'imperceptibilité de la science. Le convenable est devenu blâmable et le blâmable convenable, la sounna innovation et l'innovation sounna. Les repères furent effacés et l'étrangeté de l'Islam s'est intensifiée, les savants sont peu nombreux et les sots l'ont emporté. La situation s'est donc aggravée et les gens ont empiré, la corruption est alors apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont commis de leurs propres mains.

Cependant, il restera toujours un groupe de la communauté de Muhammad persévérant sur la vérité et luttant contre les adeptes du polythéisme et des innovations, et ce jusqu'à ce qu'Allah hérite la terre et tout ce qui s'y trouve, et Il est certes le meilleur des héritiers. ».

Et en quoi profitent ceux cherchant refuge auprès des habitants des tombeaux, alors qu'ils ne détiennent ni profit ni dommage pour leur propre personne ? Ils ont plutôt besoin de la miséricorde d'Allah, ainsi que des invocations des vivants qui implorent la miséricorde et le pardon en leur faveur.

Et le maître des créatures, le plus noble des messagers et le plus honorable de la création a certes dit à la personne la plus chère auprès de lui, sa fille Fatima qui est une partie de lui, ainsi qu'à son oncle 'Abbas Ibn AbdilMouttalib, sa tante Safiyya bint AbdilMouttalib et à ses proches :

« Ô gens de Quraysh – ou une parole semblable – **achetez vos personnes** – c'est-à-dire par la foi en Allah et les œuvres pieuses – **car je ne peux rien pour vous auprès d'Allah. Ô 'Abbas Ibn AbdilMouttalib, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Safiyya, tante du Messager d'Allah, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Fatima fille de Muhammad, demande de mes biens ce que tu veux, mais je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. »**.

Et si le maître des messagers a déclaré qu'il ne pouvait rien pour la maîtresse des femmes de l'univers, observe alors ce qui s'est produit dans les cœurs de l'élite des gens aujourd'hui, le tawhid sera ainsi évident pour toi ainsi que l'étrangeté de la religion.

Et il y a dans ce hadith un argument contre ceux qui s'attachent aux prophètes et aux vertueux et qui ont espoir en eux afin qu'ils intercèdent pour eux, leur profitent ou repoussent d'eux [le mal].

Il comporte aussi une preuve évidente sur l'interdiction de demander quoi que ce soit à un serviteur en dehors de ce qu'il est capable d'accomplir parmi les affaires mondaines.

Quant à la miséricorde, le pardon, le Paradis, la délivrance du feu et ce qui est semblable à cela parmi les choses dont Seul Allah est capable, alors il n'est permis de les demander qu'à Lui.

Et assurément, ce qui est auprès d'Allah ne peut s'obtenir que par le dévouement du tawhid en Lui vouant exclusivement ce qu'Il a légiféré à Ses serviteurs pour se rapprocher de Lui.

Ainsi, s'il ne profite en rien [auprès d'Allah] à sa fille, ni à son oncle, ni à sa tante, ni à ses proches, alors il profite d'autant moins à autre qu'eux. Et il y a certes une exhortation dans l'histoire de son oncle Abou Talib.

Observe donc la situation actuelle de nombreuses personnes qui cherchent refuge auprès des morts et se tournent vers eux pour leurs souhaits et leurs craintes alors qu'ils sont impuissants et qu'ils ne détiennent ni profit ni dommage pour leur propre personne et d'autant moins pour autrui, tu t'apercevras alors qu'ils ne tiennent sur rien.

﴿إِنَّهُمُ اتَّخَذُوا الشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاءَ مِن دُونِ اللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

« Ils ont pris les diables pour alliés au lieu d'Allah, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés! »[28].

Le diable leur a présenté le polythéisme sous l'apparence de l'amour des vertueux alors que tout vertueux s'innocente auprès d'Allah de ce polythéisme ici-bas ainsi que le jour où les témoins se dresseront.

[28] Al-a'raf, 30.

Et il n'y aucun doute que l'amour des vertueux ne peut advenir qu'en étant en accord avec eux dans la religion et en les suivant dans l'obéissance au Seigneur de l'univers, non pas en les prenant en dehors d'Allah comme égaux qu'ils aiment comme on aime Allah. Ils les associent ainsi à Allah, en adorant autre qu'Allah et en étant opposés à Allah et à Son Messager ﷺ ainsi qu'aux vertueux parmi Ses serviteurs, comme Allah a dit :

﴿وَإِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ أَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ اتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ اللَّهِ قَالَ سُبْحَانَكَ مَا يَكُونُ لِي أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقٍّ إِن كُنتُ قُلْتُهُ فَقَدْ عَلِمْتَهُ تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ (116) مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَا أَمَرْتَنِي بِهِ أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْ وَكُنتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنتَ أَنتَ الرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ﴾

« [Rappelle-leur] le moment où Allah dira : « Ô Issa, fils de Maryam, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? ». Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. »[29].

Malgré ça, nous ne renions pas l'intercession du Messager ﷺ, ni celle des prophètes et des vertueux.

[29] Al-maida, 116-117.

En effet, il est authentifié que les prophètes intercéderont ainsi que les saints intercéderont et les jeunes enfants décédés avant leur parents. Néanmoins, nous ne leur demandons pas l'intercession mais nous la demandons à Allah car personne ne peut intercéder sans qu'Allah ne lui accorde la permission, comme Allah a dit :

﴿مَن ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِندَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ﴾

« Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? »[30].

Et Allah ne donne la permission qu'à ceux dont Il agrée les paroles et les actes, comme le prouve Sa parole :

﴿وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ارْتَضَىٰ﴾

« Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés »[31].

---

[30] Al-baqara, 255.
[31] Al-anbiya, 28.

Nous disons donc : « ô Allah ne nous prive pas de l'intercession de Ton Prophète ! Ô Allah permet lui d'intercéder en notre faveur. ». Et d'autres invocations semblables à celles-ci.

Les vivants intercèdent aussi pour le mort lorsqu'ils accomplissent la prière sur lui par leurs invocations en sa faveur. C'est ce qui est rapporté dans l'authentique de Mouslim, dans le hadith d'Ibn 'Abbas et d'autres, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Il n'y a pas un homme musulman qui meurt, et sur lequel accomplissent la prière funéraire quarante homme qui n'associent rien à Allah, sans qu'Allah ne leur accorde l'intercession en sa faveur. »**[32].

Cela est aussi mentionné dans l'invocation des prieurs en faveur de l'enfant décédé, ils disent dans leur invocation : **« Ô Allah fait de lui une récompense préservée pour ses parents et un intercesseur agréé et exaucé. »**.

[32] Rapporté par Mouslim (948).

Ils demandent donc à Allah d'accepter l'intercession de cet enfant en faveur de ses parents. Et ils ne demandent pas l'intercession à l'enfant en personne, car l'intercession appartient à Allah. Allah a dit :



« Dis : l'intercession toute entière appartient à Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre. »[33].

❋ ❋ ❋

[33] Az-zoumar, 44.

L'UNICITÉ DANS LES NOMS ET ATTRIBUTS

C'est la croyance qu'Allah est le Seul à détenir la perfection absolue en toute chose par les attributs de grandeur et de majesté. Et ce, en affirmant ce dont Il a affirmé Lui-même à Son sujet et en affirmant ce dont a affirmé Son Messager ﷺ comme noms et attributs sans altération, ni reniement, ni description du comment, ni assimilation.

Nous croyons ainsi que rien ne lui ressemble et qu'Il est l'Audient et le Clairvoyant. Nous ne renions donc pas ce par quoi il s'est décrit, nous ne détournons pas les paroles de leurs sens et nous ne profanons pas les noms d'Allah et ses versets.

On compte parmi les attributs par lesquels Allah s'est décrit *al-istiwa*, Il a dit dans la sourate al-a'raf :

﴿إِنَّ رَبَّكُمُ اللهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ
ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi (*istawa*) sur le trône »[34].

Et Il a dit dans la sourate Younous :

﴿إِنَّ رَبَّكُمُ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« Votre Seigneur est, Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi (*istawa*) sur le trône. »[35].

Et Il a dit dans la sourate le tonnerre :

﴿اللَّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَاوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« Allah est Celui qui a élevé [bien haut] les cieux sans piliers visibles. Puis Il S'est établi (*istawa*) sur le trône. »[36].

---

[34] Al-A'raf, 54.
[35] Younous, 3.

Et Il a dit dans la sourate Ta-Ha :

﴿الرَّحْمَٰنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

« Le Tout-Miséricordieux S'est établi (*istawa*) sur le trône »[37].

Et Il a dit dans la sourate le discernement :

﴿ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« Puis Il S'est établi (*istawa*) sur le trône »[38].

Et Il a dit dans la sourate la prosternation :

﴿اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« Allah est celui qui a créé en six jours les cieux et la terre, et ce qui est entre eux. Puis Il S'est établi (*istawa*) sur le trône »[39].

---

[36] Ar-ra'd, 2.
[37] Ta-Ha, 5.
[38] Al-fourqane, 59.
[39] As-sajda, 4.

Et Il a dit dans la sourate le fer :

﴿هُوَ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

« C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours puis Il S'est établi (*istawa*) sur le trône »[40].

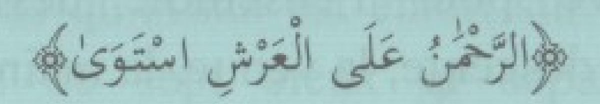
Voici donc sept passages dans lesquels Allah informa qu'Il est sur le trône.

Et Abou Hourayra a rapporté qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : **« Allah a écrit un livre avant de créer la création : « Ma miséricorde a certes devancé Ma colère ». Et cela est auprès de Lui au dessus du trône. »**[41].

•

[40] Al-hadid, 4.
[41] Rapporté par Al-Boukhari (7554) et Mouslim (2751).

L'Imam Malik, qu'Allah lui fasse miséricorde, fut interrogé à propos de Sa parole :



« Le Tout-Miséricordieux S'est établi (*istawa*) sur le trône »[42].

Comment s'est-Il établi ?

Il baissa alors sa tête et se mis à transpirer abondamment. Les gens attendirent donc ce qui allait sortir de sa bouche lorsqu'il leva sa tête vers lui et dit : « *Al-istiwa* n'est pas inconnu, le comment est inconcevable, la foi en celui-ci est obligatoire et interroger à son sujet est une innovation. Je pense que tu es un homme mauvais ».

Il ordonna ensuite de le faire sortir.[43]

.

---

[42] Ta-Ha, 5.

[43] Rapporté par Ibn Qoudama dans l'affirmation de l'attribut de l'élévation (104) et Al-Lalakai dans l'explication des fondements de la croyance des gens de la Sounna (664).

Cette réponse de Malik, qu'Allah lui fasse miséricorde, au sujet d'*al-istiwa* est pertinente et décisive pour l'ensemble des attributs, comme la descente, la venue, la main, le visage et les autres attributs.

On dit ainsi au sujet de la descente : « La descente n'est pas inconnue, le comment est inconcevable, la foi en celle-ci est obligatoire et interroger à son sujet est une innovation. ».

Et il en est de même pour l'ensemble des attributs rapportés dans le Livre et la Sounna.

Et il n'est pas permis d'interpréter l'établissement (*al-istiwa*) sur le trône comme étant l'appropriation (*al-istila*). Sinon, il ne conviendrait pas de particulariser le trône en dehors du reste de la création.

En effet, Il a possession du trône ainsi que de l'ensemble de la création et le trône n'a pas de préséance.

L'Imam Abou Bakr Ibn Khouzayma, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Celui qui n'admet pas qu'Allah est établi sur Son trône au dessus de sept cieux et séparé de Sa création, il est alors mécréant. On lui propose le repentir, puis il se repent ou bien son cou est frappé et il est jeté aux ordures afin que son odeur ne nuise pas aux musulmans ni à ceux vivant sous leur protection. »[44].

Les gens de la Sounna et du groupe ont aussi la croyance qu'Allah est au dessus des cieux, séparé de Sa création. Allah a dit :

﴿إِلَيْهِ يَصْعَدُ الْكَلِمُ الطَّيِّبُ وَالْعَمَلُ الصَّالِحُ يَرْفَعُهُ﴾

« Vers Lui monte la bonne parole, et Il élève la bonne action. »[45].

﴿إِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَىٰ إِنِّي مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَيَّ﴾

[44] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans *al-fatwa al-hamawiya* (31) : « Al-Hakim l'a mentionné de lui d'une chaîne de transmission authentique. ».
[45] Fatir, 10.

« Et quand Allah dit : Ô Issa, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever vers Moi. »[46].

﴿بَل رَّفَعَهُ اللَّهُ إِلَيْهِ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا﴾

« Mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. »[47].

﴿أَأَمِنتُم مَّن فِي السَّمَاءِ أَن يَخْسِفَ بِكُمُ الْأَرْضَ فَإِذَا هِيَ تَمُورُ﴾

« Etes-vous à l'abri que Celui qui est au dessus du ciel vous enfouisse en la terre ? Et voici qu'elle tremble ! »[48].

Et dans le hadith d'Abou Sa'id Al-Khoudri, qu'Allah l'agrée, le Prophète ﷺ a dit : **« Ne me feriez-vous donc pas confiance alors que je suis le digne de confiance de Celui qui est au dessus du ciel. »**[49].

---

[46] Al-'Imran, 55.
[47] An-nissa, 158.
[48] Al-mulk, 16.
[49] Rapporté par Al-Boukhari (4351) et Mouslim (1064).

Et dans le hadith de Mou'awiya Ibn Al-Hakam As-Soulami, qu'Allah l'agréé, le Prophète ﷺ a dit à la servante : **« Où est Allah ? »**. Elle répondit : « Au dessus du ciel. ». Puis il lui dit : **« Qui suis-je ? »**. Elle répondit : « Tu es le Messager d'Allah. ». Il dit alors : **« Affranchis-la car elle est croyante. »**[50]. Ce hadith est rapporté par Mouslim, Abou Daoud et An-Nassai.

Par conséquent, quiconque renie l'élévation d'Allah après ces versets et ces hadiths, il est alors en contradiction avec le Livre d'Allah et il renie la Sounna du Messager d'Allah ﷺ.

Malik Ibn Anas, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Allah est au dessus du ciel et Sa science en tout lieu. Aucun endroit n'échappe à sa science. ».

[50] Rapporté par Mouslim (537).

Et Abdullah Ibn Al-Moubarak, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Nous connaissons notre Seigneur comme étant au dessus de sept cieux, séparé de Sa création, et nous ne disons pas comme les jahmites qui disent qu'Il est ici. » Et il indiqua la terre.[51]

Nous croyons plutôt qu'Allah est au dessus de Ses cieux, établi sur Son trône et qu'Il descend chaque nuit vers le ciel le plus proche. Il est donc obligatoire de croire en cela, de s'y soumettre, de ne pas s'y opposer et de d'y attester sans description du comment, ni assimilation, ni interprétation, ni reniement de la réalité de la descente.

Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Notre Seigneur descend chaque nuit vers le ciel le plus proche, lorsqu'il ne reste que le dernier tiers de la nuit. Il dit alors :**

[51] Dans son livre *ijtima' al-jouyouch al-islamiya* (134), Ibn Al-Qayyim l'a attribué à Al-Bayhaqi et il a dit : d'une chaîne de transmission des plus authentiques.

« Qui M'invoque afin que Je l'exauce, qui Me sollicite afin que Je lui donne, qui implore Mon pardon afin que je lui pardonne, et ce jusqu'au lever de l'aube. » »[52]. Et dans une version [il est rapporté] : **« Allah descend »**.

Et il n'est pas correct d'interpréter cela comme étant la descente de la puissance ou de la miséricorde, ni la descente de l'ange, d'après ce qu'a rapporté Mouslim – avec sa chaîne de transmission – d'après Souhayl Ibn Abi Salih, d'après son père, d'après Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Allah descend au ciel le plus proche dès que passe le premier tiers de la nuit et Il dit : « Je suis le Roi, Je suis le Roi ! Qui M'invoque afin que Je l'exauce ? Qui implore Mon pardon afin que Je lui pardonne ? » Et ce jusqu'au lever de l'aube. »**[53].

[52] Rapporté par Al-Boukhari (1145) et Mouslim (758).
[53] Rapporté par Mouslim (758).

Et Rifa'a Ibn 'Arouba Al-Jouhani a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Lorsque passe la moitié de la nuit ou le tiers de la nuit, Allah descend vers le ciel le plus proche et dit : « Je n'interroge personne à propos de Mes serviteurs en dehors de Moi. Qui implore Mon pardon afin que Je lui pardonne ? Qui M'invoque afin que Je l'exauce ? Qui Me sollicite afin que Je lui donne ? » Et ce jusqu'au lever de l'aube. »**[54]. Cela est rapporté par l'Imam Ahmad.

Ces deux hadiths empêchent donc l'interprétation de tout interprète et réfutent l'argument de tout négateur.

Et le hadith de la descente fut rapporté par Ali Ibn Abi Talib, Abdullah Ibn Mas'oud, Joubayr Ibn Mout'im, Jabir Ibn Abdillah, Abou Sa'id Al-Khoudri, 'Amr Ibn 'Abassa, Abou Ad-Darda, 'Othman Ibn Abi Al-'Ass, Mou'adh Ibn Jabal, Oum Salama l'épouse du Prophète ﷺ et bien d'autres encore, qu'Allah les agrée tous.

---

[54] Rapporté par l'Imam Ahmad dans *al-mousnad* (4/16).

Nous avons donc foi en cela et nous y croyons sans en décrire le comment et sans l'assimiler à la descente des créatures.

Les deux mains : on compte parmi Ses attributs rapportés dans Son noble Livre et confirmés du Messager d'Allah ﷺ : les deux mains. Allah a dit :

﴿بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ﴾

« Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes »[55].

Et Il a dit :

﴿مَا مَنَعَكَ أَن تَسْجُدَ لِمَا خَلَقْتُ بِيَدَيَّ﴾

« Qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? »[56].

[55] Al-maida, 64.
[56] Sad, 75.

Nous ne disons pas que c'est une main comme une main, nous ne décrivons pas le comment et nous n'assimilons pas.

Nous n'interprétons pas les deux mains comme étant les deux puissances, comme le disent les adeptes de l'interprétation. Nous croyons plutôt en cela et nous affirmons l'attribut sans description du comment, ni assimilation.

Et il n'est pas correct d'interpréter les deux mains comme étant les deux puissances. En effet, la puissance d'Allah est unique. De la même manière, il n'est pas correct de les interpréter comme étant les deux bienfaits, car les bienfaits d'Allah sont indénombrables, comme Allah a dit :

﴿وَإِن تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصُوهَا﴾

« Et si vous comptez les bienfaits d'Allah, vous ne saurez pas les dénombrer. »[57].

[57] An-nahl, 18.

Nous affirmons également qu'Allah a l'attribut d'*an-nafs* qui est venu dans le Livre d'Allah et confirmé dans la Sounna de Son Messager ﷺ. Allah a dit informant au sujet de Son Prophète Issa ﷺ qui dira :

﴿تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ﴾ .

« Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. »[58].

Et Il a dit :

﴿كَتَبَ رَبُّكُمْ عَلَىٰ نَفْسِهِ الرَّحْمَةَ﴾

« Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. »[59].

﴿وَاصْطَنَعْتُكَ لِنَفْسِي﴾

« Et je t'ai assigné à Moi-même. »[60].

---

[58] Al-maida, 116.
[59] Al-an'am, 54.
[60] Ta-Ha, 41.

Et Il a dit :

﴿وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ﴾

« Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. »[61].

Et Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : **« Allah a dit : « Je suis selon l'opinion que Mon serviteur a de moi et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. S'il m'évoque en lui-même, alors je l'évoque en Moi-même et s'il M'évoque dans une assemblée, alors je l'évoque dans une assemblée meilleure qu'elle. S'il se rapproche de Moi d'un empan, alors Je Me rapproche de lui d'une coudée, s'il se rapproche de Moi d'une coudée, alors Je Me rapproche de lui d'une brasse et s'il vient à Moi en marchant, alors Je viens à lui en Me hâtant. »**[62].

---

[61] Ali-'Imran, 28.
[62] Rapporté par Al-Boukhari (7405) et Mouslim (2675).

Le visage : on compte parmi les attributs mentionnés dans le Coran et authentifié dans les récits [prophétiques] le visage. Allah a dit :

﴿وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾

« [Seul] subsistera le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. »[63].

Et Il a dit :

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ﴾

« Tout doit périr, sauf Son Visage »[64].

Et dans le hadith de Abou Moussa, qu'Allah l'agrée, il a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ se teint devant nous et nous informa de quatre choses : **« Allah ne dort pas et Il ne lui convient pas de dormir, Il abaisse la balance et l'élève. Les œuvres de la nuit s'élèvent à Lui avant les œuvres du jour et les œuvres du jour avant celles de la nuit. Son voile est**

---

[63] Ar-Rahman, 27.
[64] Al-qassas, 88.

la lumière, s'Il venait à le découvrir la magnificence de Son visage brûlerait toute chose atteinte par Sa vue. ». Il lit ensuite :



« Béni soit celui qui est dans le feu et celui qui est tout autour »[65]. »[66].

Cet attribut est confirmé par le texte du Livre et l'information du véridique et digne de confiance. Il est donc obligatoire de l'accepter et de s'y soumettre tout comme pour les autres attributs confirmés par des preuves claires.

Nous croyons également que l'on verra Allah dans l'au-delà, comme cela est venu dans Son Livre et authentifié d'après Son Messager ﷺ. Allah a dit :

﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ (22) إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

---

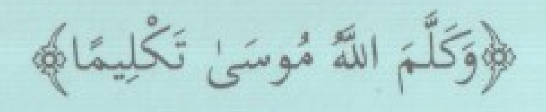
[65] An-naml, 8.
[66] Rapporté par Mouslim (179).

« Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur »[67].

Et Jabir Ibn Abdillah Al-Bajali, qu'Allah l'agrée, a dit : « Une nuit, alors que nous étions assis avec le Messager d'Allah ﷺ il regarda vers la lune lors de la quatorzième nuit [du mois lunaire] puis il dit : « **Vous verrez certes votre Seigneur comme vous voyez cette lune sans vous bousculer pour Le voir.** ». »[68].

Malik Ibn Anas, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Les gens regarderont Allah de leurs propres yeux au jour de la résurrection. ».

Et il fait partie de la croyance des gens de la Sounna et du groupe qu'Allah a toujours parlé s'Il veut et quand Il veut. Allah a dit :



[67] Al-qiyama, 22-23.
[68] Rapporté par Al-Boukhari (573) et Mouslim (633).

« Et Allah a parlé à Moussa de vive voix »[69].

Abou Al-Abbas Ibn Sourayj a dit : « Il est obligatoire au musulman de croire en l'ensemble des versets provenant d'Allah concernant Son essence et Ses attributs, ainsi qu'à l'ensemble des informations provenant du Messager d'Allah ﷺ concernant les attributs d'Allah authentifiés par les spécialistes de la transmission. Il est obligatoire pour l'homme musulman d'avoir foi en chacun de ces textes comme ils sont rapportés et de soumettre leur ordre à Allah comme Il l'a ordonné, comme dans Sa parole :

﴿هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَن يَأْتِيَهُمُ اللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ الْغَمَامِ﴾

« Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées »[70].

[69] An-nissa, 164.
[70] Al-baqara, 210.

Et Ses paroles :

﴿وَجَاءَ رَبُّكَ وَالْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا﴾

« Et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang »[71].

﴿الرَّحْمَٰنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

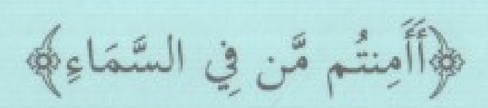
« Le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône »[72].

﴿وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالسَّمَاوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ﴾

« Au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans Sa [main] droite »[73].

71 Al-fajr, 22.
72 Ta-Ha, 5.
73 Az-zoumar, 67.

Et autres [versets] semblables parmi ce qui est mentionné dans le Coran comme l'élévation, *an-nafs*, les deux mains, l'ouïe, la vue, la parole, l'œil, le regard, la volonté, l'agrément, la colère, l'amour, l'aversion, la proximité, l'éloignement, le courroux, l'exaucement, l'élévation de la bonne parole vers Lui, la montée des anges et de l'esprit vers Lui, la descente du Coran venant de Lui, Son appel aux prophètes, Sa parole aux anges, le fait qu'Il prend et donne [à qui Il veut], Sa science, Son unicité, Sa puissance, Sa volonté, le fait qu'Il est le Seul à être imploré pour ce que nous désirons, qu'Il est unique, qu'Il est le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché, qu'Il est vivant, restera et sera toujours, Sa lumière, le fait qu'Il apparaitra, Son visage, sa création d'Adam avec Sa main ainsi que ce qui est semblable à Sa parole :



« Etes-vous à l'abri de Celui qui est au ciel »[74].

Tout comme le fait qu'Il entend autrui et qu'autrui peut l'entendre, ainsi que les autres attributs mentionnés dans Son Livre descendu.

Il en est de même pour l'ensemble des attributs dont nous a informés l'élu, comme la plantation des jardins du firdaws ainsi que l'arbre de Touba de Sa main, l'écriture de la Thora de Sa main, le rire et l'étonnement, le fait de poser le pied, les doigts, la descente chaque nuit au ciel le plus proche, Sa jalousie, Sa réjouissance lors du repentir de Son serviteur, le fait qu'Il n'est pas borgne et que Ses deux mains sont droites, le hadith des deux poignées, le fait qu'Il fasse chaque jour telle ou telle chose, qu'Il regarde dans la tablette préservée, qu'au jour de la résurrection Il prendra trois poignées [de personnes] et les fera entrer au paradis, ainsi que le hadith de la poignée avec laquelle il fera sortir de l'enfer un

[74] Al-mulk, 16.

peuple n'ayant accompli aucune œuvre de bien, l'affirmation de la parole avec les lettres et le son, Sa parole aux anges, à Adam, Moussa, Muhammad, aux martyrs et aux croyants lors des comptes et au Paradis, la descente du Coran vers le ciel le plus proche, le fait que le Coran soit dans les feuillets, qu'Allah n'a pas écouté une chose telle que Son écoute du Prophète ﷺ qui psalmodie le Coran, la montée des paroles, des actes et des âmes vers Lui et autres parmi les informations authentifiées de lui ﷺ au sujet des attributs d'Allah parmi ce qui nous est parvenu mais aussi ce qui est authentique et qui ne nous est pas parvenu.

Notre croyance à ce sujet consiste à les accepter sans les rejeter, ni les interpréter à la manière des contradicteurs, ni les assimiler à la manière de ceux disant qu'ils sont semblables aux attributs des créatures. Nous n'ajoutons rien à ceux-ci et n'en diminuons rien, nous ne décrivons pas le comment et n'y faisons pas allusion d'après les pensées traversant le cœur.

Nous les affirmons plutôt tels qu'Allah les a affirmés et les expliquons comme les ont expliqués le Prophète ﷺ ainsi que ses compagnons, leurs disciples et les imams agréés parmi les prédécesseurs connus pour leur religiosité et leur honnêteté. Nous nous réunissons sur ce quoi ils furent unanimes et nous nous abstenons sur ce quoi ils se sont abstenus. Nous acceptons l'information ainsi que les versets selon leur sens apparent, tout en croyant en leur signification et en ce qu'ils indiquent.

Nous n'approuvons pas l'interprétation des mou'tazilites, des acharites, des jahmites, des négateurs, des anthropomorphistes, des assimilateurs, des karamites et de ceux qui décrivent le comment. Nous les acceptons plutôt sans interprétation, nous y croyons sans assimilation et nous disons que la foi en cela est obligatoire de la manière convenant à Sa majesté.

Nou'aim Ibn Hammad, le Cheikh d'Al-Boukhari, qu'Allah leur fasse miséricorde, a dit : « Quiconque assimile Allah à Sa création a certes mécru. Quiconque renie ce par quoi Allah S'est Lui-même décrit a certes mécru. Et ce par quoi Allah S'est décrit n'est point de l'assimilation. »[75].

Et Allah a certes dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

« Il n'y a rien qui Lui ressemble et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant »[76].

Sa parole[77] : **« Il n'y a rien qui Lui ressemble »** est une réfutation des assimilateurs.

Et Sa parole : **« et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant »** est une réfutation des négateurs.

---

[75] Mentionné par Adh-Dhahabi dans [son livre] l'élévation d'une chaine de transmission authentique. Authentifié par Al-Albani dans le son résumé [du livre] l'élévation (184).
[76] Ash-shoura, 11.
[77] Selon la traduction des sens rapprochés.

De la même manière que l'essence d'Allah est réellement confirmée sans être du même genre que les créatures, alors Ses attributs sont réellement confirmés sans être du même genre que les attributs des créatures.

Par conséquent, quiconque dit qu'il ne conçoit pas de science, ni de main, si ce n'est du même genre que la science et la main connus, nous lui répondons ainsi : alors comment conçois-tu une essence d'un autre genre que l'essence des créatures ?!

Et il est connu que tous les attributs par lesquels se caractérise un être conviennent à son essence et sont appropriés à sa réalité. Or, celui qui ne comprend des attributs du Seigneur – qui est Celui à qui rien ne ressemble – que ce qui convient aux créatures, alors il s'est certes égaré en termes de raison et de religion.

Et comme est belle la parole de celui ayant dit : Si le jahmite te dit : comment s'est-Il établi ? Comment descend-Il au ciel le plus proche ? Comment Le voit-on ? Ou d'autres questions similaires. Réponds-lui alors : comment est-Il en Son essence ?

S'il répond que seul Lui sait ce qu'Il est et que Son essence n'est pas concevable pour les créatures, dis lui alors : la science de la description du comment des attributs nécessite la science de la description du comment de celui qui se caractérise par ces attributs. Or, comment est-il possible de connaître la description du comment de Ses attributs sans connaître Sa propre description ?!

L'essence et les attributs ne sont donc connus que de manière générale et de façon convenable.

Et celui qui interprète les attributs ou dit que se sont des termes dont la signification est inconcevable et qu'il ne sait pas ce qu'Allah et Son Messager ﷺ ont voulu par ceux-ci, mais

que nous ne les lisons uniquement comme des termes n'ayant aucune signification, il a alors certes fait une erreur évidente.

En effet, ce sont plutôt des versets évidents indiquant les plus nobles et majestueux des sens.

En résumé : la voie des gens de la Sounna et du groupe consiste à affirmer ce que le Seigneur a affirmé pour Sa propre personne ainsi qu'à affirmer ce qu'a affirmé à Son sujet celui qui le connait le plus parmi Ses créatures, [c'est-à-dire] Muhammad ﷺ, comme l'élévation, l'amour, la colère, l'agrément, l'ouïe, la vue, la miséricorde, la science, la parole, les deux mains, le visage et l'appel.

De même que ce Coran mémorisé dans nos poitrines, récité par nos langues et écouté par nos oreilles est réellement Sa parole, comme Il a dit :



« C'est plutôt des versets évidents [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. »[78].

Et Sa parole :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ﴾

« Ceux qui récitent le Livre d'Allah et accomplissent la prière »[79].

Et Sa parole :

﴿وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ الْمُشْرِكِينَ اسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَامَ اللَّهِ﴾

« Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah »[80].

---

[78] Al-'ankabout, 49.
[79] Fatir, 29.
[80] At-tawba, 6.

Et d'autres [textes] parmi ce qui est mentionné dans le Livre et authentifié du Messager d'Allah ﷺ comme affirmation des attributs d'Allah, d'une affirmation sans assimilation et d'une purification sans négation, tout en croyant en leur signification et en ce qu'ils indiquent, et ce, d'après Sa parole :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

« Il n'y a rien qui Lui ressemble et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant »[81].

Et Sa parole :

﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ (1) اللَّهُ الصَّمَدُ (2) لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ (3) وَلَمْ يَكُن لَّهُ كُفُوًا أَحَدٌ﴾

« Dis : Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré. Et nul n'est égal à Lui »[82].

---

[81] Ash-shoura, 11.
[82] Sourate al-ikhlas.

Ceci est donc la réalité de la voie des prédécesseurs de cette communauté parmi les compagnons, leurs suiveurs et les savants appliqués.

Allah le Très-Haut est plus savant. Que la prière et les salutations d'Allah soient sur notre maître Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons jusqu'au jour de la résurrection.

